

Créer un festival pour tous ! De la règle à l'usage

Introduction

« Festival » rime avec réunir, accueillir, divertir, satisfaire.

Cela rime aussi avec partager un moment commun de culture, chacun avec sa perception des choses, née de son histoire, de son intérêt, de ses goûts et de sa sensibilité.

Nulle part « festival » rime avec « pour certains spectateurs et pas pour d'autres »...

Car ne pas avoir la capacité de recevoir tous les publics, qu'ils soient étrangers, jeunes ou âgés, marchant ou non, mal comprenant..., peut aussi se lire comme ne pas vouloir de ceux-là.

Vivre ensemble la culture est non seulement un idéal fédérateur, mais avant tout un enjeu de société responsable, respectueux durablement !

1. Quels enjeux dans le champ culturel d'une accessibilité à et pour tous ?

La culture, 4^e pilier du développement durable ?

Plus de 20 ans après la définition proposée par Gro Brundtland pour les Nations unies, des experts proposent d'ajouter la diversité culturelle au triptyque officiel social, environnemental et économique.

C'est ainsi que le bureau exécutif de Cités et gouvernements locaux unis a approuvé le document d'orientation politique « La culture est le quatrième pilier du développement durable » le 17 novembre 2010, dans le cadre du Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux tenu à la ville de Mexico, le développement durable consistant à anticiper un certain nombre de risques d'évolution de toute société et de leurs territoires. Ces risques intègrent l'exclusion, la discrimination faite aux publics qui sont vieillissants, handicapés, qui présentent des problématiques de santé altérant leur autonomie. Dès lors, il convient à toute proposition culturelle d'être en capacité d'accueillir, de produire des œuvres accessibles à tous, représentatives de chacune et chacun.

Il s'agit d'un enjeu de responsabilité et de droits, mais aussi d'un enjeu au bénéfice des professionnels de la culture qui, comme tout un chacun, sont concernés par le sujet du handicap à l'orée ou en cours de carrière dans les métiers de la culture. Il s'agit tout autant d'un enjeu pour les partenaires financiers, privés et publics, qui donnent les moyens à la culture, et de fait se font coresponsables de ce qu'elle est et doit devenir ; un enjeu donc de société qui respecte et prend en compte tous les citoyens en répondant aux besoins de chacun, dans une seule ambition : égalité d'accès, d'usage et de qualité.

2. Vivre ensemble commence par faire ensemble !

Une ambition qui émerge et vaut d'être appréciée dans ce qu'elle induit, dans ce à quoi elle engage et nécessite comme ressources humaines, techniques et économiques.

Le principe de droit, d'égalité, de responsabilité posé, il convient de partir des réalités pour atteindre l'idéal : réalités architecturales, environnementales, économiques..., historiques des politiques culturelles, des équipements, du savoir..., autant d'endroits qui valent d'être intégrés dans l'ambition d'incarner une culture de l'égalité, certes, mais aussi responsable.

3. Accorder le niveau de savoir

Chacun ayant un savoir sur le sujet du handicap, des publics, de leurs besoins, de leurs usages, il convient de s'assurer du niveau de connaissance des interlocuteurs concernés.

Cela implique de mobiliser non seulement les acteurs culturels d'un territoire, mais aussi ceux qui ont la responsabilité de leurs financements, des transports, de la circulation, de la communication... Car être accessible dans un environnement qui ne l'est pas réduit les possibilités d'incarner, de satisfaire l'ambition d'une accessibilité juste et parfaite.

4. Accorder le niveau de volonté

L'enjeu d'un tel titre n'est nullement de stigmatiser ou de mettre en opposition, mais bien de coordonner les ambitions, les attentes, les volontés, les réponses apportées.

Les organisations des différents partenaires, les moyens qu'ils se donnent et donnent doivent permettre d'avancer vers une juste accessibilité, non à la marge, mais pleine et entière.

Certes, cela ne se fait pas sur une édition mais sur un programme, dans la volonté d'avancer sans revenir en arrière, sans attendre que le volume de public concerné rassure ou encourage. Un seul bénéficiaire de l'accessibilité récompense des efforts menés, des moyens engagés. Sachant que le handicap augmente de 7,6 %, que la population française est vieillissante, il faut partir de cette idée. Ce qui est fait aujourd'hui sera utile demain, et après-demain...

5. Former les professionnels aux réalités, aux attentes et besoins des publics est un préalable

En prolongement de ce qui est ci-avant exprimé, la formation est le point de départ, crucial, incontournable. Il importe à cet effet que des professionnels de la formation avec expériences et références soient mobilisés. S'agissant de la culture, il est important que la formation proposée ne soit pas transversale à tous les secteurs, mais bien sur mesure, avec prise en compte des usages et pratiques du domaine d'activité.

La formation est une obligation pour tout ERP d'une capacité d'accueil supérieure à 200 personnes, pour former aux réalités, enjeux, et besoins des personnes handicapées leurs professionnels de l'accueil (Article L.4142-3-1 du Code de travail).

Cette obligation doit être une ambition pour tous les autres qui, si d'une jauge inférieure, n'en demeurent pas moins redevables d'un accueil de qualité, respectueux.

6. Savoir accueillir est non seulement une ambition, mais aussi la preuve d'un professionnalisme qui sied à tout organisateur, gestionnaire d'événement et de lieux de culture

À cet effet, l'AFDAS, opérateur de compétences des secteurs de culture, a créé un MOOC pour former à distance les professionnels d'accueil du public. 100 % gratuit, il a été initié par les branches des loisirs, de l'exploitation cinématographique et du spectacle vivant qui se sont associées pour créer un parcours de formation certifiant à l'accueil du public, 100 % à distance.

Audiens a organisé la formation des agents d'accueil des Festivals d'Avignon, agents d'accueil des émissions télévisuelles accueillant du public, administrateurs de compagnies, pour le CFPTS, Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle.

Le CFPTS est l'organisme de formation continue qui apporte les réponses pédagogiques les plus adaptées aux besoins de formation des personnels techniques du spectacle vivant, permanents et intermittents

Aditus, en 2011, a publié le Mode d'emploi de l'accessibilité événementielle. La réalisation de ce mode d'emploi a impliqué une concertation avec les pouvoirs publics, les associations représentatives des publics handicapés, les acteurs professionnels du secteur de l'événementiel (agences de communication, directions de la communication des entreprises et des institutions, etc.). Il s'agissait de définir collectivement ce que doit recouvrir l'accessibilité d'un événement en fonction de son type (conférence, campagne électorale, réunion interne à une entreprise, salon, etc.) en prenant en compte l'ensemble des familles de handicaps.

L'État français a aussi créé deux guides d'accueil des personnes handicapées pour accompagner les dispositions de l'ordonnance de 2014 relative à l'accessibilité. Un guide de l'accueil des personnes en situation de handicap est destiné aux responsables comme aux professionnels des services publics pour les informer sur les besoins spécifiques des personnes handicapées à prendre en compte pour assurer un accueil de qualité, sur place ou à distance. Un deuxième guide pour bien accueillir les personnes handicapées dans les établissements recevant du public a été publié en 2018.

Enfin, sous la direction de Pascal Parsat, aux Éditions La Scène avec le soutien d'Audiens et du CMB*, le CRTH a publié ERP Employeurs, salariés, les clés d'une culture de l'égalité, préfacé par Maryvonne Lyazid adjointe au Défenseur des droits, en 2014.

Après avoir rappelé les différentes situations de handicap, ce guide présente les principes de la réglementation applicable aux établissements recevant du public (ERP) en matière d'accessibilité. Il apporte une vision d'ensemble, avec les exigences les plus récentes et des informations éprouvées, reproductibles, concernant les publics, les employeurs et leurs salariés. Il les aide à se mettre en conformité avec leurs obligations légales, les éclaire sur leurs droits, afin d'acter de façon concrète et optimale une politique d'accessibilité. Il comporte des recommandations issues de l'expérience de terrain et de l'expertise du Centre Recherche Théâtre Handicap, ainsi qu'un répertoire, des outils, des conseils, pour identifier des prestataires, fédérer les publics et lever des financements. Ce guide, qui permet à tous les professionnels de concevoir, réaliser et adapter des lieux, des créations, des pratiques, des offres culturelles, accompagne également les employeurs et les salariés, reconnus ou non travailleurs handicapés. Sa vocation est de confier à chacun les clés d'une « culture de l'égalité ».

7. Se doter d'outils

Au delà du respect des normes d'accessibilité, proposer un registre d'accessibilité est désormais obligatoire. Il permet aux publics concernés de s'informer sur le niveau d'accessibilité, les mesures mises en place, les équipements présents et envisagés, leur entretien... Ce dispositif est accompagné par un guide pratique et des supports préremplis pour élaborer son registre. Il est disponible en téléchargement. Ce guide s'adresse à tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public, et en particulier à tous ceux souhaitant élaborer ce registre par eux-mêmes.

8. Partir de l'existant et non de l'idéal, pour mieux l'atteindre

La volonté de ne laisser personne à la porte de ses désirs de participer, de faire, de rejoindre la culture est un idéal qui vaut d'être mesuré à l'aune de l'existant, faute de quoi des freins peuvent « handicaper » le projet.

Pour cela, il est intéressant de s'emparer du concept de conception universelle qui, dans son ambition méthodologique, permet de situer le point final et de remonter à son départ en listant tous les usages que ce projet va devoir prendre en compte et satisfaire.

« On entend par « conception universelle » la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale. La « conception universelle » n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour des catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires. »

Pourquoi ?

Il est fréquent que des lieux chargés d'histoire soient dédiés le temps d'un festival ou à l'année à des événements, des programmations culturels. Les freins architecturaux, les environnements plus ou moins accessibles, les équipements mis en place pour l'organisation, etc., autant de facteurs qui, lorsqu'ils sont considérés, pris en compte, contribuent à la réussite d'une offre culturelle au bénéfice de tous.

9. Intégrer les usages et besoins des publics concernés

- 49 % des Français pensent que le handicap est majoritairement moteur. Il n'en est rien.
- 80 % des handicaps sont invisibles...
- Certains entendent, d'autres non, ou moins bien.
- Certains voient ou non.
- Certains se déplacent aisément, d'autres plus difficilement, avec aide technique ou humaine.
- Certains perçoivent la réalité avec plus ou moins de sensibilité.
- Certains ont des maladies invalidantes durablement ou pas, pouvant générer des déficiences sensorielles, motrices...
- Enfin, certains s'expriment avec leurs codes, leurs possibilités, qui diffèrent des usages communs.
- Chacune et chacun est avant tout citoyen, et à ce titre est en droit d'être traité à égalité !

10. En prenant en compte le plus petit dénominateur commun, on met en œuvre des réponses pour le plus grand nombre

Ainsi, il est accepté que les films étrangers soient sous-titrés pour une meilleure compréhension certes, mais aussi pour fédérer plus de public. N'est-ce pas une adaptation ? Une adaptation convenue, cultivée ? Usuelle finalement ?

Nombre de spectacles étrangers sont sous-titrés en France ? Une solution idéale pour ceux qui n'entendent pas, pouvant par la lecture du texte affiché suivre le déroulé de la représentation.

11. La chaîne de déplacement

Partir de là où le spectateur demeure, comment il s'informe, se déplace, circule, pénètre dans l'enceinte dédiée à l'événement, enfin retourne à son point de départ est la base d'une chaîne de déplacement satisfaite en tous points. Son objectif : Assurer la continuité et l'accessibilité de la chaîne des déplacements. Prendre en compte toutes les formes de handicaps.

Cela commence par des outils d'information accessibles (site Internet, programme, accueil téléphonique...), se poursuit par des transports, des voies de circulation, espaces de stationnement accessibles, une entrée et une circulation fluide et adaptée, des outils d'informations adaptés, un accès à l'œuvre adaptée (audiodescription, surtitrage, interprète de langue des signes française, par exemple).

De nombreuses associations proposent des services sur mesure pour rendre accessibles les œuvres, comme :

- Accès culture

L'association Accès Culture travaille en collaboration avec plus de 120 théâtres et opéras en France pour mettre en place des services d'accessibilité au spectacle vivant pour les personnes aveugles ou malvoyantes par le biais de l'audiodescription et pour les personnes sourdes ou malentendantes avec des adaptations en LSF (langue des signes française) et du surtitrage adapté.

Depuis 1990, elle accompagne les structures culturelles dans la mise en place de leur politique d'accessibilité envers ces publics. Forte de ce réseau, de l'expérience de chaque structure et à l'écoute des spectateurs, elle continue à œuvrer pour que la culture soit accessible à tous.

- CRTH et ses Souffleurs d'Images

Le CRTH est une structure culturelle créée en 1993 dont l'objet est de rendre la culture accessible à tous, travaillant en considérant publics et professionnels comme un écosystème dynamique et en s'adressant à chacun dans l'objectif que le lien se fasse entre eux. Le CRTH est ainsi porteur de la double expertise culture et accessibilité.

Le service Souffleurs d'Images propose aux personnes aveugles et malvoyantes d'accéder, quand elles le souhaitent, à l'événement culturel de leur choix.

Le service Souffleurs d'Images développe une médiation humaine et personnalisée. Un souffleur bénévole, lui-même étudiant en art ou artiste, décrit et souffle à l'oreille du spectateur aveugle ou malvoyant les éléments qui lui sont invisibles le temps d'un spectacle ou d'une exposition.

12. Communiquer pour tous !

Communiquer vers les seules associations identifiées se consacrant aux publics en situation de handicap n'a plus de sens aujourd'hui.

Les personnes en situation de handicap sont souvent hors réseaux associatifs. Dès lors, communiquer vers ces seuls interlocuteurs peut laisser à penser que c'est seulement là que l'on peut les atteindre, les informer, les fédérer.

Il en va tout autrement désormais, parce que ces publics sont de plus en plus nombreux à étudier, travailler, accéder à la cité dans tout ce qu'elle propose, dont le sport, la culture, etc.

S'il est certes toujours utile de garder le lien et de transmettre des informations aux associations représentatives des personnes handicapées, il faut élargir la médiation.

Ainsi, les réseaux sociaux, les missions handicap des universités, les comités d'entreprise, voire l'affichage lu du plus grand nombre qui peut se faire relais, etc., sont des vecteurs fédérateurs, force de progrès, d'augmentation de ces spectateurs.

13. Une tarification qui ne stigmatise pas

Pourquoi un tarif pour personnes handicapées ? Pour justifier que l'offre ne leur est pas pleinement accessible ? Pour cultiver la différence, et créer des publics différents ? Il n'y a qu'un seul public dans une audience. Chacun vient pour la même chose. Certes avec des moyens différents qui valent d'être pris en compte, mais pas au regard de la situation personnelle de la personne, mais de sa réalité de femme et d'homme.

Autant privilégier les âges, les minima sociaux...

Des sujets de tarifications transversaux, communs, qui ne font pas du handicap un objet à part.

14. L'opportunité du numérique

L'avancée de la technologie est une perspective riche d'opportunités au bénéfice de l'accessibilité.

Ainsi, le Festival d'Avignon que dirige Olivier Py, a mobilisé des acteurs du numérique comme Panthea qui propose des lunettes sur lesquelles défile le texte des acteurs, en toutes langues. Un bon outil pour les personnes étrangères, mais aussi avec des problématiques d'audition.

Une autre initiative mise en œuvre par ce même festival : un robot captant les représentations afin de les retransmettre à celles et ceux qui ne peuvent se déplacer.

Panthea est Leader européen des solutions de surtitrage pour le spectacle vivant, proposant des services complets de surtitrage qui incluent le découpage et la traduction des surtitres, l'implantation technique sur place, ainsi que les différentes prestations pendant les représentations.

L'objet de Panthea : lever les obstacles réduisant l'accessibilité du spectacle vivant.

Leur solution innovante : des lunettes sur les verres desquelles défile le texte, dans la langue voulue.

Cette nouvelle technologie permet de projeter les surtitres individuellement à la vue de chaque spectateur équipé.

Des surtitres dans une autre langue peuvent aussi être diffusés simultanément au-dessus ou à côté de la scène.

Audiens, qui porte le prix Initiative numérique, propose une nurserie pour accompagner des start-up qui s'investissent dans le numérique culturel ; elle a accompagné et accompagne de nombreuses projets pour faciliter l'accessibilité aux œuvres et au patrimoine.

Le comptoir des solutions : une heureuse initiative qui vaut d'être mise en avant.

La plate-forme contient un référencement des innovations, à savoir l'ensemble des solutions et aides techniques créées en faveur du handicap. Le service est gratuit.

Et parce que les spectateurs vivent avec leur temps, ils sont aussi dotés d'outils qui facilitent l'accessibilité à l'écrit, au visuel, à l'audio... Ce sont eux les experts de l'accessibilité qui connaissent et savent le mieux répondre à leurs besoins.

Désormais, des solutions existent pour rendre les sites Internet accessibles comme :

FACIL'iti, une solution d'accessibilité numérique innovante qui adapte l'affichage d'un site web en fonction des besoins de confort visuel, moteur, cognitif et/ou temporaire de l'internaute.

Avec ses nombreuses fonctionnalités, FACIL'iti permet d'adapter sur-mesure l'affichage d'un site internet selon les besoins de l'internaute.

Des solutions sont en place pour échanger avec les publics déficients auditifs :

- ACCEO est un moteur de recherche qui indique tous les établissements accessibles, un système de géolocalisation pour trouver les établissements les plus proches de vous.

Un accès simple et gratuit aux services d'opérateurs spécialisés en transcription instantanée de la parole (TIP), en visio-interprétation langue des signes française (LSF) ou en visiocodage langue française parlée complétée (LPC) ;

- KEIA, rendre les vidéos vraiment accessibles en intégrant la première intelligence artificielle qui traduit tous contenus audiovisuels en langue des signes française.

D'autres pour les personnes déficientes visuelles ;

- LIVDEO propose des solutions qui permettent de répondre à la problématique de diffusion d'informations pour les publics en situation de handicap à travers une seule et unique application d'aide à la visite, sans discrimination, avec une gestion centralisée en toute autonomie ;
- GRETA est une application qui rend les descriptions audios et les sous-titres accessibles, dans chaque cinéma, dans chaque pièce, pour chaque performance souhaitée, simplement depuis un smartphone. Elle permet de découvrir un cinéma sans obstacle, de manière indépendante, seul ou à plusieurs.

Cette liste n'est pas exhaustive.

15. La sous-traitance avec le secteur protégé et adapté

Un secteur d'emploi pour les travailleurs handicapés qui vaut d'être sollicité pour sous-traiter les achats, mais aussi accueillir des créations de spectacles par exemple.

Le Gesat est un réseau qui, depuis plus de 35 ans, crée la rencontre entre les donneurs d'ordres privés ou publics et les 2 250 prestataires du secteur du travail protégé et adapté.

Là sont répertoriées toutes les entreprises du secteur adapté et protégé (secteur qui emploie des travailleurs handicapés). De nombreuses prestations (impression, restauration, costumes, audiovisuel, création et maintenance de sites Internet...).

16. Cultiver l'emploi, employer des professionnels de la culture !

Audiens, comme indiqué plus avant, est mobilisé pour l'accès et le maintien dans l'emploi des professionnels de la culture en situation de handicap. Ici, comme dans toutes les professions, le sujet est présent. Toujours aptes à travailler avec des aménagements organisationnels, techniques, humains, ces artistes interprètes, techniciens du spectacle sont des professionnels avant tout. Pour plus d'information : mission.h@audiens.org

17. Un partenariat incitatif et responsable

Parce que la culture n'a pas vertu à être rentable, et se doit d'être accessible certes aux publics handicapés, mais aussi financièrement, il est important que les financeurs assujettissent les moyens donnés à des attentes d'exemplarité, faute de quoi la notion de complicité à la discrimination pourrait être objet de questionnement. Inciter l'emploi de travailleurs handicapés, inviter à la sous-traitance avec le secteur protégé et adapté, à la mise en œuvre de solutions techniques et humaines d'accessibilité, à la programmation de spectacles intégrant des professionnels avec un handicap, sont des pistes qui valent d'être appréciées et encouragées. Une démarche concertée, durable, force d'avancées au bénéfice de tous les publics qui sont aussi des administrés, contributeurs aux financements de leur territoire de résidence...

Des expériences réussies de festivals accessibles

Les FestivalS d'Avignon

La culture, en bien des endroits, si elle est dédiée à la création, a souvent ce plus qui ne peut se satisfaire des inégalités, et propose naturellement des solutions.

Dès 2008, les Festivals se sont mobilisés pour honorer la diversité de leurs publics, au delà de leurs obligations d'accueil.

Le Festival d'Avignon, Combattre les solitudes, dit Olivier PY...

Une pensée, une démarche, des réalisations qui mobilisent tous les collaborateurs qui travaillent chaque année à plus d'égalité pour accéder à la programmation que signe ce même Olivier Py.

C'est à cette fin que le CRTH, en 2008, proposa des programmes en gros caractères, en braille, disponibles à l'office du tourisme, à la mairie, sur les lieux d'accueil et de réservation des spectateurs d'Avignon.

Des audits de chaque lieu de programmation ont été réalisés, toujours par le CRTH, sous la direction de Pascal Parsat, permettant à chaque responsable d'apprécier des mesures faciles à mettre en place, des freins à lever, des travaux et équipements à envisager, des responsabilités à partager.

Des parcours, des repérages de circulation facilitante, des évaluations de sites ont été conduits pour les festivals et leurs lieux partenaires.

Un collège de spectateurs handicapés a été créé, écouté.

Des référents handicap ont été nommés, des outils pour correspondre ont été instaurés (n° de téléphone, adresse de messagerie, voire téléphone portable pour correspondre par SMS).

Qui sait que les SMS ont été créés pour que les publics déficients auditifs correspondent ?

Ainsi, les spectateurs aux besoins spécifiques accèdent à l'information, s'en emparent, rejoignent sans frein insoupçonné, ou insatisfaits, les **offres culturelles programmées**.

Les équipes de billetterie, d'accueil sur les lieux ont été sensibilisées, formées aux réalités et usages des publics aux besoins spécifiques dont handicapés par Audiens, et son expert Culture Handicaps, Pascal Parsat, comme indiqué plus haut.

Des spectacles ont été programmés avec des mesures d'accessibilités (sous-titrage, audiodescription...) avec Accès culture.

Des conférences de presse accessibles à tous, ou dédiées, ont été organisées, réunissant les associations représentatives des personnes handicapées.

Des vignettes traduites en LSF, sous-titrées, ont été initiées.

Le cahier des charges des prestataires a été revu pour que les équipements soient aux normes, respectueux des problématiques de déplacements, de besoins sanitaires, de retrait des billets...

Enfin, des spectacles sur le handicap ou avec des interprètes handicapés visiblement ou non ont été programmés.

Une chaîne d'action cohérente, maîtrisée, force d'avancées significatives, durables, respectueuses a été engagée.

Cela n'a été possible qu'avec la mobilisation forte, pleine et entière des organisateurs. Il faut ici les saluer. C'est là un exemple qui vaut d'être mis en avant, car reproductible en tout endroit concerné, volontaire, responsable !

Le Festival Off d'Avignon

Le Festival Off est le rassemblement de plus de 1 200 spectacles par jour, pendant le mois de juillet de chaque année, depuis 1967. Ce festival est composé de nombreux lieux accueillant des spectacles, chacun avec une histoire, une réalité architecturale où le sujet de l'accessibilité est, pour certains, pris en compte en raison de travaux récents.

Afin d'accompagner ces lieux à la prise en compte de leurs obligations et devoirs d'accueil, ce festival, en partenariat avec Audiens et l'expertise de l'APACT (Association pour la promotion de l'accessibilité et de la conception pour tous) a créé une fiche informative à leur intention.

Un autre festival engagé et exemplaire : Les Eurockéennes

Depuis 2008, le festival a souhaité mettre l'accent sur l'accueil des personnes handicapées physiques, malvoyantes ou non-voyantes, ou encore malentendantes.

17. Conclusion

Créer un festival pour tous est une ambition qui doit répondre à des obligations, et plus encore à celle de faire société, car une culture qui exclut fait-elle société ?

Pour réussir le Vivre ensemble, commençons par le Faire ensemble !



Contacts

- Pascal Parsat, expert Culture Handicaps : pascal.parsat@audiens.org
- Audiens : mission.h@audiens.org

Audiens est le groupe de protection sociale et de prévoyance des professionnels de la culture, de la communication, des médias. Attaché à la prise en compte et au respect de la diversité, Audiens accompagne les employeurs et salariés de la culture en les informant, les formant, les accompagnant dans leurs réalités et ambitions (<http://www.audiens.org>).



Pascal Parsat

Comédien, auteur, metteur en scène, professeur d'art dramatique pour la ville de Paris où il est par ailleurs coordinateur des conservatoires municipaux sur le sujet du handicap.

Pascal Parsat fonde le Centre Recherche Théâtre Handicap où il impulse et développe des innovations au bénéfice de l'accessibilité entre 1993 et 2015, toujours opérationnelles à ce jour. Expert Culture Handicaps pour Audiens, qu'il représente au Conseil national consultatif des personnes handicapées, il a été nommé en 2020 expert Culture et Handicaps par le comité d'organisation des jeux Olympiques et paralympiques Paris 2024.

Publié, récompensé, distingué, Pascal Parsat œuvre depuis 1993 à l'émergence d'une culture pour chacun, accessible à tous, dont les personnes handicapées, qu'elles soient usagers ou professionnels privés ou publics.